



Assemblée générale

Distr. générale
29 octobre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 171 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Groupe g7+

Rapport de la Sixième Commission

Rapporteur : M. Mohamed Hamad **Al-Thani** (Qatar)

I. Introduction

1. La question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Groupe g7+ » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale à la demande de la Sierra Leone.
2. À sa 2^e séance plénière, le 20 septembre 2019, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Sixième Commission.
3. La Sixième Commission a examiné la question à ses 19^e et 24^e séances, les 18 et 29 octobre 2019. Les vues des représentants qui ont pris part aux débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie de la lettre datée du 16 juillet 2019 adressée au Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/74/214).

II. Examen du projet de résolution [A/C.6/74/L.2](#)

5. À la 19^e séance, le 18 octobre, le représentant de la Sierra Leone a présenté un projet de résolution intitulé « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Groupe g7+ » ([A/C.6/74/L.2](#)) au nom des pays suivants : Afghanistan, Burundi, Cabo Verde, Canada, Gambie, Guinée, Mozambique, Portugal, République centrafricaine, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Soudan du Sud, Timor-Leste et Togo. Il a annoncé que les pays suivants s'étaient joints aux auteurs

¹ [A/C.6/74/SR.19](#) et [A/C.6/74/SR.24](#).



du projet de résolution : Brésil, Cuba, Guinée-Bissau, Libéria, République de Corée, Roumanie, Somalie, Suède, Tchad et Yémen. Par la suite, les Comores se sont également jointes aux auteurs du texte.

6. À la 24^e séance, le 29 octobre, le représentant de la Sierra Leone a annoncé que la Finlande et la Norvège s'étaient jointes aux auteurs du projet de résolution. Par la suite, l'Angola et le Soudan se sont également joints aux auteurs du texte.

7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.6/74/L.2](#) sans le mettre aux voix (voir par. 8).

III. Recommandation de la Sixième Commission

8. La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Groupe g7+

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Groupe g7+,

1. *Décide* d'inviter le Groupe g7+ à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
 2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.
-